



XPO LOGISTICS EUROPE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 19 672 482 euros

Siège social : 192, avenue Thiers - 69006 Lyon

309 645 539 R.C.S. LYON

(la « Société »)

Réponses aux questions écrites posées par l'International Brotherhood of Teamsters le 21 mai 2020 et l'International Transport Workers Federation le 20 mai 2020

Réponses aux questions écrites posées par l'International Brotherhood of Teamsters

- 1. Alors que de nombreux dirigeants et membres de Conseil d'administration d'entreprises ont renoncé à leur rémunération dans un geste de solidarité, quelles mesures l'entreprise a-t-elle prises compte tenu des énormes disparités de salaires et de moyens de subsistance que l'on constate dans la famille XPO, en particulier dans le contexte de la crise actuelle ? Les dirigeants vont-ils renoncer à une partie de leur rémunération ? Le conseil d'administration renoncera-t-il à leurs cash retainers ? Les dirigeants de l'entreprise feront-ils des sacrifices pour aider leurs collègues qui sont contraints de risquer quotidiennement leur propre santé et celle de leur famille pour le bien de cette entreprise ?**

Nous réévaluons sans cesse nos plans de rémunération, et toute option est envisageable, d'autant plus que la situation de pandémie continue de se développer.

- 2. L'entreprise fournira-t-elle aux actionnaires un rapport complet sur le nombre de travailleurs (employés et intérimaires) qui ont contracté le virus COVID-19, le nombre de cas mortels parmi les employés de XPO et les intérimaires, ainsi que des informations sur les sites de l'entreprise exposés au virus COVID-19 ?**

Notre principal objectif est de garantir un lieu de travail sûr pour tous les employés, en particulier ceux qui sont en première ligne dans le cadre de la pandémie mondiale. Nous protégeons la santé physique, mentale et émotionnelle de nos employés en suivant les directives de l'Organisation mondiale de la santé et les protocoles de notre propre entreprise. Nous demandons à nos employés d'appliquer des règles de distanciation physique et procédons à des nettoyages renforcés. Nous suivons nos stocks d'équipements de protection individuelle site par site et jour par jour afin de nous assurer que nous disposons toujours d'un approvisionnement suffisant.

Nous suivons de près les cas suspects et confirmés de COVID-19 parmi nos employés, ainsi que les rétablissements. Lorsqu'un employé est testé positif au COVID-19, nous sommes totalement transparents avec les employés. Les collègues des employés concernés sont parmi les premiers à être informés dans chaque cas.

Les résultats indiquent que nos efforts portent leurs fruits, notre taux d'infection étant bien inférieur aux moyennes mondiales et nationales.

- 3. L'entreprise va-t-elle révéler si un comité indépendant du conseil d'administration a été créé pour superviser l'exploration d'alternatives stratégiques, désormais terminée ? Et le comité a-t-il conservé sa propre banque d'investissement pour fournir des conseils indépendants ? Ou bien, le conseil d'administration s'est-il appuyé exclusivement sur la direction et sur toute banque d'investissement retenue pour explorer les alternatives stratégiques ?**

Le Directoire de XPO Logistics Europe SA ne peut pas répondre à cette question car elle concerne les affaires de XPO Logistics, Inc., un actionnaire de XPO Logistics Europe SA.

- 4. Compte tenu des commentaires du PDG, Bradley Jacobs, récemment, concernant la possibilité de futures acquisitions, le conseil d'administration va-t-il créer un comité indépendant pour étudier de potentielles transactions ? Et ce comité sera-t-il en mesure de choisir ses propres conseillers indépendants concernant les potentielles transactions ?**

Le Directoire de XPO Logistics Europe SA ne peut pas répondre à cette question car elle concerne les affaires de XPO Logistics, Inc., un actionnaire de XPO Logistics Europe SA.

Réponses aux questions écrites posées par l'International Transport Workers Federation

- 5. Dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire actuelle, il est évident qu'il est nécessaire d'adopter une approche de collaboration entre les entreprises, les gouvernements et les syndicats. L'entreprise acceptera-t-elle de mettre en place un forum mondial sur la santé et la sécurité au travail avec des représentants syndicaux pour travailler en collaboration sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité des travailleurs ?**

XPO entretient une relation de travail productive avec les représentants syndicaux. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de créer un forum mondial distinct sur la santé et la sécurité au travail, car nous nous coordonnons déjà sur la plupart des questions relatives aux conditions de travail, y compris les protocoles de sécurité.

- 6. Dans le nouveau rapport annuel, nous constatons que la société a mis en œuvre des modifications de son plan de vigilance, conformément à certaines des recommandations préconisées dans la mise en demeure adressée à la société le 1^{er} octobre 2019 par la XPO Global Union Family. L'entreprise ne s'est pas conformée à la nécessité de consulter les syndicats. L'entreprise se conformera-t-elle à son obligation légale à cet égard ?**

En l'occurrence, XPO Logistics Europe SA a effectivement consulté son Comité de Groupe français concernant la loi relative au devoir de vigilance en novembre 2019. Cette consultation a porté sur les exigences de la loi sur le devoir de vigilance et sur l'approche proposée par

l'entreprise pour s'y conformer. Le Comité de Groupe est composé de représentants de nombreux syndicats représentant les salariés de l'entreprise, dont la CFDT, l'UNSA, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT, et est l'organe de délibération approprié pour se concerter sur ces initiatives à l'échelle du groupe.

- 7. L'entreprise dispose-t-elle de données sur le nombre d'employés en Europe, à savoir le "groupe" de cas d'infections suspectes ou confirmées au COVID-19 et sur le nombre de travailleurs qui sont décédés des suites du COVID-19 ? Nous demandons à l'Assemblée générale d'exiger que ces informations soient partagées avec tous les syndicats dans le cadre d'une réponse collaborative et transparente à la crise.**

Notre principal objectif est de garantir un lieu de travail sûr pour tous les employés, en particulier ceux qui sont en première ligne dans le cadre de la pandémie mondiale. Nous protégeons la santé physique, mentale et émotionnelle de nos employés en suivant les directives de l'Organisation mondiale de la santé et les protocoles de notre propre entreprise. Nous demandons à nos employés d'appliquer des règles de distanciation physique et procédons à des nettoyages renforcés. Nous suivons nos stocks d'équipements de protection individuelle site par site et jour par jour afin de nous assurer que nous disposons toujours d'un approvisionnement suffisant.

Nous suivons de près les cas suspects et confirmés de COVID-19 parmi nos employés, ainsi que les rétablissements. Lorsqu'un employé est testé positif au COVID-19, nous sommes totalement transparents avec les employés. Les collègues des employés concernés sont parmi les premiers à être informés dans chaque cas.

Les résultats indiquent que nos efforts portent leurs fruits, notre taux d'infection étant bien inférieur aux moyennes mondiales et nationales.